

Prix et qualité du service public d'assainissement

2010

Rapport annuel



Sivom du littoral des Maures

**Traitement
des eaux usées**

Département du VAR
Arrondissement de DRAGUIGNAN

Laboratoire de la station d'épuration

**Cavalaire-sur-Mer
La Croix Valmer**

**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX
ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
DE L'ASSAINISSEMENT**

Exercice 2010





Avertissement

Les communes de Cavalaire-sur-Mer et La Croix Valmer se sont regroupées dès 1966 pour traiter ensemble leurs eaux usées. Elles ont délégué la gestion de leur station d'épuration intercommunale au Sivom du littoral des Maures, tout en restant responsables des réseaux de collecte des eaux usées.

Ces deux communes se sont dotées d'une station d'épuration performante et ont fait le choix d'un service public géré en régie pour une meilleure maîtrise des coûts et la garantie d'un traitement de qualité.

Ce rapport a été établi conformément aux dispositions du décret 95-635 du 6 mai 1995. Ce décret d'application de la loi Barnier du 2 février 1995 prévoit la présentation par la Présidente du Syndicat intercommunal à l'assemblée délibérante des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement au titre de l'année 2010.

Présenté au Comité syndical du 21 juin 2011, il fera ensuite l'objet d'une communication par le biais du site web du Syndicat : www.sivom-littoraldesmaures.org.



01 Caractéristiques générales

Le Sivom du littoral des Maures gère les ouvrages communs :

- poste de refoulement général de La Carrade,
- poste de refoulement du camping,
- canalisations de refoulement,
- station d'épuration,
- canalisation gravitaire terrestre,
- chambre de tirage émissaires.

Capacité de traitement :

68 000 Equivalent-Habitants

Il prend en charge l'amortissement et les remboursements d'emprunts de l'ensemble de ces ouvrages, dont il assure le fonctionnement et l'entretien en régie directe.

Il est propriétaire du terrain d'assiette de la station d'épuration, d'une superficie de deux hectares (acte du 27 décembre 1972), et du terrain supportant le poste de refoulement quartier La Carrade (acte du 26 février 1974).

02 Spécifications techniques des ouvrages d'épuration

Le système d'assainissement est composé de trois réseaux (1 réseau Cavalaire, 1 réseau Croix Valmer, 1 réseau Sivom) et d'une station d'épuration Sivom. Les eaux usées arrivant à la station d'épuration intercommunale présentent les caractéristiques d'une eau résiduaire urbaine.

02.1 : Modes de traitements des eaux usées :

- Traitement physico-chimique avec adjonction de réactifs : Chlorure ferrique, chaux, polymère anionique et décantation lamellaire (traitement primaire).
- Traitement biologique avec nitrification (traitement secondaire).



Travaux d'extension et de mise aux normes (2006) - © G. Jacomet

02.2 : Rejet en mer :

- un émissaire principal de 1 450 m, en béton âme tôle de diamètre 600 mm avec un diffuseur établi à 38 mètres de profondeur,
- un émissaire de secours en PVC de 1300 mètres (diamètre 400mm) avec diffuseur, dont l'exutoire se situe à 35 mètres de profondeur.
- installations terrestres de rejet : canalisation de 1000 mètres en fonte ductile (diamètre 600 mm).



Mise en place en 2001 du nouvel émissaire en mer - © G. Jacomet

03 Programme d'assainissement

La station d'épuration est au centre d'un bassin versant comportant la plaine de Pardigon, le ruisseau de la Carrade faisant limite entre les communes de Cavalaire-sur-Mer et La Croix Valmer.

Cet ouvrage de dépollution résulte des programmes d'assainissement approuvés par les conseils municipaux de ces communes associées dans le Sivom.

L'arrêté préfectoral du 1er décembre 2004 fixe les caractéristiques de rejet en mer des effluents traités par la station d'épuration.

03.1 : Débits rejetés dans le milieu naturel

Volume journalier temps sec	10 200 m ³ /J
Débit de pointe temps sec	700 m ³ /h
Débit temps de pluie	1 400 m ³ /h

03.2 : Charges journalières de pollution à traiter

Paramètres	Charges polluantes (en kg/jour)		
	Autorisé	Maximum atteint	
		2009*	2010**
MEST	6 120	4 217	3 407
DBO ₅	4 080	2 811	2 660
DCO	10 200	6 115	5 515

* : Contrôle du 10 août 2009. / ** : Contrôle du 14 août 2010.

03.3 : Performance d'épuration

La qualité des eaux épurées avant rejet répond aux normes prévues dans l'arrêté du 22 décembre 1994.

Les échantillons moyens journaliers doivent respecter :

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimum
DBO ₅	25 mg/litre	80 %
DCO	125 mg/litre	75 %
MES	35 mg/litre	90 %

Ces mesures ont été prises au cours de 104 bilans de 24 heures réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance réglementaire à la station d'épuration, pendant l'année 2010.

Le nombre maximal d'échantillons non conformes autorisés, est de 9. Six prélèvements concernant les MEST, n'ont pas été conformes à l'arrêté préfectoral du 1er décembre 2004.

04 Éléments financiers 2010

L'ensemble des ouvrages décrits ci-dessus ainsi que leur gestion conduisent à définir un prix au m³ d'eau traitée.

04.1 : Budget réalisé 2010

Cf. Annexe page suivante

04.2 : Débits rejetés par Cavalaire et La Croix Valmer

La participation des communes au fonctionnement de la station d'épuration est proportionnelle aux débits rejetés par la population raccordée au réseau d'assainissement, pour l'exercice budgétaire 2010.

	Volume	Répartition
Cavalaire-sur-Mer	1 155 080 m ³	67 %
La Croix Valmer	568 920 m ³	33 %
TOTAL	1 724 000 m ³	100 %

Prix du m³ d'eau usée

En 2010, le prix du m³ d'eau usée, traité à la Station d'épuration de PARDIGON, rapporté au montant des participations communales, soit 984 403,00 €, s'élève donc à 0,571 € / m³ soit une augmentation du prix du m³ de 8,58 % par rapport au prix de 0,522 € / m³ en 2009.

05 Objectifs et perspectives

- Valorisation d'une partie des eaux usées de la station d'épuration.
- Études et projet relatifs à la dépollution des eaux de ruissellement.
- Travaux de renouvellement d'équipements du système d'assainissement.
- Engagement des deux communes à réduire le volume des eaux parasites de leurs réseaux respectifs.
- Inspection des émissaires terrestres et maritimes.
- Mise en place d'une station météorologique.

Annexe : Budget réalisé 2010

	Chapitres	Nature	Montant
Dépenses d'exploitation	TOTAL 011	Charges à caractère général	602 158,88 €
	TOTAL 012	Charges de personnel et frais assimilés	248 595,76 €
	TOTAL 66	Charges financières	57 879,31 €
	TOTAL 67	Charges exceptionnelles	5 371,45 €
	TOTAL 042	Opérations d'ordre de transfert entre section	748 800,35 €
	Total des dépenses d'exploitation		
Recettes d'exploitation	TOTAL 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service *	995 191,82 €
	TOTAL 74	Subventions d'exploitation **	231 865,25 €
	TOTAL 77	Produits exceptionnels	3 775,49 €
	TOTAL 042	Opérations d'ordre de transfert entre section	385 355,06 €
	Total des recettes d'exploitation		
Dépenses d'investissement	TOTAL 20	Immobilisations incorporelles	707,00 €
	TOTAL 21	Immobilisations corporelles	153 151,21 €
	TOTAL 23	Immobilisations en cours	47 796,69 €
	TOTAL 16	Emprunts et dettes assimilées	200 032,50 €
	TOTAL 040	Opérations d'ordre entre section	385 355,06 €
	Total des dépenses d'investissement		
Recettes d'investissement	TOTAL 040	Opérations d'ordre entre section	748 800,35 €
	Total des recettes d'investissement		

* : dont la participation des Communes d'un montant de 865 000 €.

** : correspondant à la prime d'épuration accordée par l'Agence de l'Eau.

Sivom du littoral des Maures

Route du Docteur Pardigon - 83240 Cavalaire-sur-Mer

Tél. : 04 94 00 46 20 / Fax : 04 94 00 46 21 / Email : contact@sivom-littoraldesmaures.org

www.sivom-littoraldesmaures.org



Sivom du
littoral des Maures



LA CROIX VALMER

RAMATUELLE

CAVALAIRE-
SUR-MER

RAYOL-CANADEL-
SUR-MER